

**Rapport du jury de l'examen professionnel
pour l'accès au grade de **TECHNICIEN EN CHEF**
du corps des
techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire
dans le domaine « Prévention Santé-Environnement »**

Session 2024

I- Modalités de l'examen professionnel

L'arrêté du 16 juin 2014 fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien principal et au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire.

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef comporte une épreuve orale unique d'admission.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondant au grade d'avancement.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) constitué par le candidat selon le modèle établi par l'administration.

La durée de l'épreuve orale est fixée à 20 minutes :

- elle débute par un exposé du candidat, d'une durée de cinq (5) minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, en particulier ses activités actuelles, en exposant les principales fonctions exercées et les compétences mises en œuvre.

- l'entretien se poursuit pendant 15 minutes par un échange avec le jury portant sur les compétences acquises par le candidat, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions propres à l'administration et/ou l'établissement dans lequel il exerce ses fonctions.

Cette épreuve est notée de 0 à 20. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de RAEP n'est pas noté.

II- Organisation de l'examen professionnel au titre de l'année 2024

II-1- Dispositions d'inscription

Par arrêté du 28 novembre 2023 a été ouvert, au titre de l'année 2024, l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement ».

Les inscriptions à l'examen professionnel ont été ouvertes à partir du 4 janvier 2024.
La date limite d'envoi des dossiers RAEP a été fixée au 12 mars 2024.

L'arrêté du 28 novembre 2023 a fixé, dans son article 2, le nombre de postes offerts à cet examen professionnel à 17.

Les épreuves orales se sont déroulées les 22, 23 et 24 avril 2024.
La réunion d'admission s'est tenue le 24 avril 2024 à l'issue des épreuves.

51 candidatures ont été validées, mais seulement 45 dossiers RAEP ont été réceptionnés. Par suite de 2 désistements, 43 candidats se sont présentés à l'épreuve orale (23 femmes et 20 hommes).

Les profils des candidats étaient variés s'agissant de l'âge, de l'implantation géographique mais similaires en ce qui concerne la structure d'emploi puisque la grande majorité d'entre eux exerce en agences régionales de santé (ARS) ; trois candidats exercent dans une autre structure (EHESP, DD de la police nationale).

A noter également que près d'un quart des candidats travaille en outre-mer.

II-2- Composition du jury

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef a été définie par l'arrêté ministériel du 11 mars 2024.

Deux sous-jurys ont été installés, sous une présidence commune en charge de l'harmonisation et de la coordination de ceux-ci.

La présidence est assurée par Monsieur Frédéric LE RALLIER, ingénieur du génie sanitaire en chef, honoraire, avec pour suppléante Madame Nathalie MALLET, ingénieure du génie sanitaire en chef.

Sous jury n° 1

Mme. Nathalie MALLET, ingénieure du génie sanitaire en chef à l'Agence Régionale de Santé Île de France – délégation départementale des Yvelines

Mme Sophie MANTECA, ingénieure d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Normandie – délégation départementale du Calvados

M. Jean-François VAUDOISOT, ingénieur d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine – délégation départementale de la Dordogne

Sous-jury n° 2

Mme Gaëlle CHATEAU, ingénieure du génie sanitaire en chef à l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

Mme Marie-Noëlle Frisch, ingénieure d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Ile de France – délégation départementale de Seine Saint-Denis

M. Anthony BRASSEUR, ingénieur d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Normandie – délégation départementale de la Manche

II-3- Organisation de l'entretien

Afin de respecter le principe d'impartialité du jury, chaque membre de jury a signalé, avant le déroulement de la session, s'il avait un lien hiérarchique, un lien de parenté ou un lien personnel avec les candidats. Dès lors qu'un des candidats lui était connu, le membre du jury concerné s'est abstenu de poser des questions et d'intervenir sur son évaluation.

Chaque membre du jury a analysé environ 22 dossiers RAEP. Les dossiers comportent les rubriques mentionnées en annexes I et II de l'arrêté du 16 juin 2014 précité. Après lecture, une grille d'analyse a été renseignée afin de préparer l'entretien. Un rapporteur a été désigné pour chacun des candidats ; il assure la préparation de l'entretien en liaison avec les autres membres du sous-jury et pilote l'entretien et son évaluation.

Chaque membre de sous-jury a été rapporteur de 7 à 8 dossiers RAEP.

Afin de conduire l'entretien, sous la coordination du président du jury, la répartition suivante des rôles a été établie :

- le rapporteur accueille le candidat, rappelle les règles et présente le déroulement de l'échange. Il a préalablement analysé le dossier RAEP et peut ainsi, préalablement à l'audition, apporter aux autres membres des orientations pour le questionnement ;
- tous les membres du jury posent des questions en veillant à interroger les candidats de manière équitable sur les compétences acquises, leurs connaissances, leurs aptitudes professionnelles et les attributions de leur structure d'emploi ;
- le président s'assure du respect par les deux sous-jurys de ce fonctionnement. Il participe de manière équilibrée à la moitié des entretiens de chaque sous-jury. Il pilote les délibérations et en assure la synthèse.

II-4- Organisation matérielle des épreuves orales

Les épreuves se sont déroulées dans les locaux occupés par les services RH du ministère et situés à l'étage « mezzanine » dans la tour Olivier de Serres (TODS - Paris 15ème).

Chaque sous-jury disposait d'une salle dédiée pour l'ensemble des épreuves. Les candidats en attente étaient accueillis par les personnels du bureau des concours et disposaient, dans un espace adjacent, d'une salle d'attente dédiée où ils pouvaient patienter en vue de leur appel par le jury.

Quelques candidats ont souhaité passer l'épreuve en visioconférence depuis leur site de travail. Cette organisation particulière a concerné 4 candidats ultramarins, en lien avec les centres d'exams, avec une salle dédiée pour la visioconférence. Les salles des sous-jurys, étaient équipées d'un dispositif adapté à la visioconférence..

L'organisation des entretiens en visioconférence s'est réalisée conformément au décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 et l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

Aucun dysfonctionnement des entretiens en visioconférence n'a été constaté.

III- Résultats des entretiens

A l'issue des épreuves de l'examen professionnel, et lors d'une réunion commune des deux sous-jurys, sous le pilotage du président, le classement de l'ensemble des candidats a permis de retenir les 17 lauréats. La note limite de l'admission a été de 14/20.

La liste des candidats admis comprend 11 femmes et 6 hommes. Il n'a pas été établi de liste complémentaire.

La moyenne générale des notes de cette épreuve est de 14,5/20, avec un écart-type de 1,89 (médiane à 13,25).

Parmi les 17 candidats admis, la moyenne de notation s'établit à 15,4/20 (écart-type de 1,24)

De manière plus générale, il convient de noter que les deux-tiers des candidats ont reçu une note au moins égale à 12,5/20.

IV- Constats et appréciations relatives à la prestation des candidats

Les candidats audités ont, de manière générale, fait preuve lors de leur entretien d'une forte motivation à réussir leur prestation devant les jurys.

La durée de 5 minutes de présentation est assez bien maîtrisée même si quelques candidats, du fait d'une mauvaise gestion du temps ou d'une surcharge émotionnelle, ont présenté des difficultés pour conclure ou ont assuré une présentation plus courte, voire moins structurée.

Certains candidats ont fait un véritable travail de synthèse dans leur présentation orale, ce qui démontre leur bonne préparation. La structuration de leur exposé faisait ressortir leurs points forts en termes de compétences et leur vision professionnelle future tant sur l'évolution de leur métier que sur un plan personnel. Ces présentations du parcours professionnel, non chronologiques, permettent aux candidats de bien mettre en exergue les liens entre qualités, compétences et connaissances.

Les candidats reçus par les sous-jurys avaient, dans l'ensemble, de bonnes compétences professionnelles, techniques et réglementaires dans leur domaine d'intervention avec une

bonne connaissance des champs d'intervention en santé environnementale. On peut néanmoins observer des difficultés pour certains candidats à répondre à des questions sur des thèmes de la santé environnementale qui sortent de leur domaine courant d'activité (ex : actualités réglementaires structurantes pour les services...).

La connaissance des nouvelles approches en matière de prévention et promotion de la santé, sous forme de plans (Plan Régional Santé-Environnement) ou de contrats partenariaux (Contrat Local de Santé) est néanmoins à parfaire.

Les candidats montrent très souvent de fortes motivations vis-à-vis des missions qu'ils exercent et font preuve d'autonomie. Plusieurs d'entre eux sont impliqués dans des actions régionales ou transversales, et ils sont force de propositions sur la base d'une analyse fine et pertinente de l'organisation locale et des besoins des partenaires et acteurs locaux. D'autres assurent des responsabilités de management d'équipe en liaison avec une position de responsabilité hiérarchique ou technique. Quelques-uns assurent également des missions de formateurs ou de tuteurat.

La plupart des candidats a su faire preuve de réactivité, de justesse et de précision dans les réponses à des questions à caractère technique. Toutefois, les candidats ont parfois plus de difficultés à s'exprimer sur les avantages et inconvénients ou les forces et faiblesses de leur situation professionnelle. C'est également le cas pour argumenter leur point de vue à la suite des questions qui suscitent réflexion et pour lesquelles il n'existe pas une mais des réponses. Cette observation est plus particulièrement faite à l'occasion de questions générales sur le champ de la santé-environnementale, notamment en lien avec le concept « one health » ou bien dans des domaines techniques qui sont situés en marge de leur champ de compétence.

Par ailleurs, le jury tient à signaler l'importance d'une attitude positive, sincère et d'un comportement adapté à l'enjeu par rapport à cet oral d'examen. La conviction avec laquelle le candidat présente son argumentaire est un révélateur de son implication.

V - Conseils aux candidats

Les dossiers RAEP sont de bonne qualité. Il convient toutefois de rappeler que le dossier doit être clair, précis et à jour pour permettre au jury de comprendre le champ d'activité de l'agent sur le poste occupé actuellement. Quelques indications sur la volumétrie des dossiers en charge sont appréciées.

Le dossier RAEP doit être complet (remplissage de chaque partie) mais synthétique. Les indications sur les formations complémentaires, notamment pour les dernières années, en adéquation avec la fiche de poste, doivent conforter le parcours professionnel et préciser les compétences acquises dans la pratique professionnelle.

Pour le choix de l'expérience marquante et récente, il est important de mentionner l'implication précise du candidat dans le dossier et notamment les apports personnels. Le candidat devra se positionner clairement et sincèrement vis-à-vis de la hiérarchie et du service. Par ailleurs, le candidat doit expliciter le choix de l'expérience retenue.

Dans l'exposé de cette expérience, il est toujours nécessaire de rappeler les quelques règles de base : qualité de l'introduction et de la conclusion, cohérence, structuration et logique de l'exposé.

Il est bon de rappeler que le dossier RAEP doit absolument respecter la forme demandée et la typographie. La clarté de la présentation et le niveau d'orthographe et de syntaxe sont directement liés à la qualité du dossier, mais aussi de façon indirecte au travers d'un accès facilité au contenu. Le non-respect des consignes ou un descriptif trop succinct lors de la rédaction du dossier est un message négatif envoyé aux membres du jury qui vont le lire.

Le jury ne peut que recommander aux candidats de s'inscrire aux formations qui préparent à la préparation d'un dossier RAEP.

Lors de l'entretien, l'exposé préliminaire de présentation (5mn) permet au candidat, en présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, de valoriser ses compétences, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. En se détachant d'une description trop chronologique, le candidat apportera plus de structuration, de concision et de dynamisme.

Lors de l'entretien, le jury est amené à apprécier les connaissances professionnelles mais aussi la réflexion du candidat. Certaines questions n'ont donc pas de réponses évidentes ; elles ont pour but d'apprécier la capacité de réflexion et d'argumentation du candidat.

En fin d'entretien, généralement, quelques questions sont posées sur l'environnement professionnel.

Le jury ne peut qu'inciter les candidats à être curieux de leur environnement professionnel (connaissances institutionnelles), des enjeux de leur territoire d'activité en matière de santé environnementale et des autres thématiques liées à la santé publique.

Le jury constate également que nombre de candidats ont suivi des formations préparatoires à un oral de concours. Ce type de formation ne peut que renforcer la capacité des candidats à bien développer leur aptitude à la synthèse et leur confiance.

En outre, il est vivement conseillé de travailler et mieux préparer la connaissance de l'environnement et des autres missions de sa structure, de ses partenaires internes et externes et de quelques sujets d'actualité en santé environnement. Il paraît important que le candidat prenne du recul par rapport à ses missions quotidiennes et sache se positionner dans l'organisation administrative générale. Par ailleurs, il est bienvenu que le candidat appréhende les principaux enjeux sanitaires dans son département ou de son territoire proche. Les meilleurs candidats sont ceux qui possèdent, outre de bonnes connaissances techniques, une bonne culture générale de l'institution, une bonne connaissance des partenaires institutionnels et des principaux enjeux sanitaires. De plus, ces candidats situent le plus souvent leur réflexion dans le contexte de la santé et développent des argumentaires visant à proposer des orientations pertinentes pour améliorer la santé.

A noter qu'il ressort des statistiques des sessions précédentes qu'un grand nombre d'agents se sont présentés à plusieurs reprises avant de réussir.

VI - Conseils aux formateurs

VI-1- Formation des membres de jury

La formation de professionnalisation dispensée habituellement aux nouveaux membres du jury n'appelle que des remarques positives au niveau du contenu. Son suivi par toute

personne volontaire pour intégrer un jury apparaît comme un réel bénéfice, même si la participation à une mission de membre de jury n'est pas prévue à court terme.

Pour ce concours de T3S chef, il a été organisé un rappel des dispositions à connaître pour les membres du jury qui avaient reçu cette formation depuis plus de 2 années. Celle-ci s'est déroulée la semaine précédant les oraux du concours. Ce fut ainsi son principal avantage d'être immédiatement en amont et ainsi de constituer plus un échange d'expériences avec un côté « bonnes pratiques » plutôt qu'une réelle formation structurée. Cela a permis de préfigurer le fonctionnement des deux sous-jurys.

Néanmoins, la session par visio conférence organisée quant à elle dès la constitution du jury doit être maintenue car elle permet également d'anticiper et de préparer les phases préliminaires d'examen des dossiers RAEP des candidats. Une approche complémentaire à cet échange précoce, et destinée à affiner la typologie des questions ou mettre à jour la grille d'évaluation utilisée lors des entretiens, est également très utile (partage de documents entre jurés).

VI-2- Formation des candidats

Comme mentionné précédemment, le niveau des candidats est globalement correct. Toutefois, le jury ne peut qu'inciter les formateurs ainsi que les chefs de service des candidats à les inviter à s'intéresser à leur environnement professionnel afin de mieux connaître le fonctionnement, l'organisation et les missions de leur structure d'emploi ainsi que de leur environnement professionnel.

Vraisemblablement, les candidats n'ont pas tous bénéficié du même accompagnement pour la complétude du dossier RAEP et la présentation orale. Il est donc recommandé aux candidats de s'inscrire aux formations pour constituer ou réactualiser leur dossier RAEP (méthodologie, points importants) et préparer leur exposé oral.

Cette observation mérite aussi une attention des services RH des Délégations Territoriales afin que ceux-ci proposent des formations de préparation aux concours et aux dossiers RAEP aux futurs candidats.

Quelques points pourraient être améliorés :

- travailler l'argumentation et la concision des réponses données aux questions posées ;
- exposer le positionnement du technicien sanitaire dans son contexte de travail ;
- comprendre les enjeux du concept « une seule santé » (ou « One Health ») ;
- approfondir la connaissance des autres directions de l'ARS.

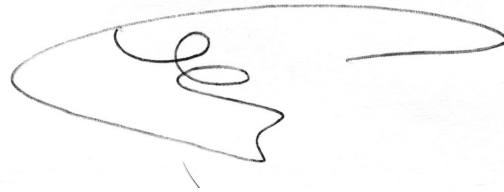
VII - Conclusion

Les membres du jury remercient chaleureusement le bureau des concours et l'équipe en charge de l'organisation et de la logistique des 3 journées de cet examen professionnel, tout particulièrement pour la qualité de leur accueil sur site et leur souci d'un déroulement harmonieux en vue d'assurer aux candidats de bonnes conditions pour leur audition.

Pour l'organisation des entretiens, le passage de 8 ou 9 candidats au maximum par jour est satisfaisant. Le temps de 20 minutes de débriefing entre chaque candidat, mis en œuvre pour la première fois dans ce concours, est considéré comme bien adapté. Le jury remercie le bureau des concours d'avoir souscrit à sa demande exprimée lors du concours de l'année précédente.

Les entretiens ont permis de mettre en exergue l'engagement des candidats, leur professionnalisme et leur implication dans des métiers complexes et passionnants et des conditions d'exercice parfois difficiles, notamment en lien avec l'organisation des ARS et les réflexions sur l'évolution des missions.

Le Président du Jury

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left side and a more complex, scribbled structure on the right side.

Frédéric Le Rallier